

MOTION

Conférence des présidents de sections du Comité national (CPCN)

Objet : Les chaires de professeur junior ouvertes au CNRS

En mai 2022, la CPCN a adopté une motion de défiance à l'égard des recrutements par la procédure des « chaires de professeur junior » ouverte par la Loi dite de programmation de la recherche. Selon les données que nous avons collectées, relatives aux chaires ouvertes en 2022, il apparaît que lorsque les candidat·e·s reçu·e·s à ces chaires avaient antérieurement candidaté sur des postes de chargé·e·s de recherche, aucun·e n'avait été classé·e. Les deux procédures ne sont pas les mêmes, pas plus que ne le sont les attendus du concours et ceux des chaires. Dans l'attente de ce qu'il adviendra des candidatures présentées dans le cadre des 37 chaires ouvertes en 2023 (33 créations et 4 reports de CPJ non pourvues en 2022), nous réitérons notre scepticisme à l'égard de cette voie nouvelle de recrutement.

Trois à six ans après leur recrutement sur CDD, les titulaires de ces chaires seront appelé·e·s à être intégré·e·s au corps des directeurs de recherche. Nous nous réjouissons que les sections du Comité national seront appelées à prendre part aux commissions de titularisation de ces intégrations, comme M. le président-directeur général l'a indiqué devant la CPCN le 26 mai 2023. En effet, il nous paraît indispensable que des collègues appelé·e·s à intégrer le corps des DR présentent les mêmes profils et les mêmes garanties que les collègues issu·e·s du corps des CR, pour lequel·le·s existe un concours annuel, où les membres du CoNRS siègent en jury d'admissibilité. Nous veillerons en particulier à ce que le niveau d'exigence scientifique soit le même quelle que soit la voie d'accès au corps.

A cet égard, nous nous réjouissons que le CNRS invite les titulaires à soutenir une HDR durant leur CDD, sans quoi l'accès via CPJ et l'accès via concours seraient entachés d'une indéniable inéquité. Soutenue devant un jury académique de haut niveau, l'habilitation à diriger des recherches verrait ainsi les travaux menés par les titulaires de chaire validés par les pairs, comme le sont ceux des chargé·e·s de recherche candidat·e·s à un recrutement au grade de directeur de recherche.

Fabien Jobard
Président de la CPCN

Motion adoptée le 21 juin 2023.

38 voix Favorables, 1 voix Défavorable et 1 Abstention.

Liste des destinataires :

- Mme Sylvie Retailleau, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche
- M. Antoine Petit, président directeur général du CNRS
- M. Alain Schuhl, directeur général délégué à la science du CNRS
- Mme Dorothee Berthomieu, présidente du Conseil scientifique du CNRS
- Mesdames les présidentes et messieurs les présidents des Conseils scientifiques d'Instituts